



Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail de l'Agence

Séance du 4 juillet 2018

Personnels de l'étranger

La FSU intervient en introduction de ce CHSCT pour que la question sur Ouagadougou qui n'a pas été retenue par l'Agence (questionnement à la CNIL pour l'enregistrement de données biométriques dans l'établissement) soit remise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité au regard de la RGPD.

Au nom de toutes les organisations syndicales, le secrétaire du Comité demande à l'Agence que les instances de type Comité Technique ou Conseil d'Administration ne se tiennent pas le lundi. En effet, cela oblige les représentants du personnel tout comme les agents de centrale à travailler le dimanche pour préparer ces instances ou à voyager très en amont. Le directeur explique que le calendrier de fin d'année était très contraint mais qu'ils tâcheront d'être vigilants à l'avenir.

1- Approbation du CR de la séance du 13 mars 2018

Approuvé à l'unanimité. La FSU souligne à nouveau la très grande qualité de ce CR et sa fidélité de rendu des débats.

2- Suivi de CHSCT :

a) Bilan de la mise en place des CHS et CHSCT locales

Pour les représentants de la FSU il n'est pas normal d'avoir à ce stade de l'année un tel bilan. 26% des établissements ne répondent pas. 10% des établissements ayant répondu n'ont pas réuni la commission. 33% des établissements ayant répondu ont réuni une seule fois leur commission hygiène santé et condition de travail. Les représentants de la FSU soulignent que la circulaire doit être appliquée et aurait dû l'être dès septembre 2017. L'AEFE invoque de nouvelles habitudes à prendre...

Pour la FSU, les excuses officielles invoquées, pour ne pas réunir la CHSCT, de l'existence d'une commission locale aux mêmes compétences n'ont pas lieu d'être : les commissions définies par les lois locales n'ont pas un périmètre étendu aux détachés AEFE sur la question des conditions de travail ! Il aurait suffi de poser les mêmes dates que la commission locale et d'envisager une réunion au format défini par la circulaire... Quant à l'excuse de l'année perturbée avancée par le Liban, elle prête à rire, c'est justement dans ce cas là qu'on aurait besoin de la réunion de la CHSCT !

La FSU souligne aussi que certaines tutelles locales se plaignent de l'accroissement du nombre de réunions provoquées par les nouvelles commissions. Elles semblent découvrir une des réalités du métier

que les professeurs connaissent, eux, depuis longtemps. A Munich par exemple, la mauvaise volonté régnante pour mettre en place la CHSCT a entraîné une réunion trop tardive en juin, et un refus de la direction d'accepter les points mis à l'ordre du jour par les représentants des personnels. Tout cela entraînant le refus de siéger de la représentante des personnels du premier degré.

La FSU relève que là où les commissions se tiennent, elles jouent leur rôle puisque le thème traité des conditions de travail est passé de 30% des commissions en mars à 63% en juin. Par ailleurs, le harcèlement au travail a commencé à être abordé par 13% des commissions. La FSU souligne aussi que la mise en place de ces commissions a été un moyen important de faire avancer les choses, en particulier dans les pays où rien n'existait.

Pour la FSU, en accord au moins sur ce point avec le SG, il est clair que certains points concernant le dialogue social peuvent être traités lors de la CHSCT. Mais là encore l'existence d'un groupe de travail local dialogue social n'est en aucun cas alibi pour ne pas tenir la commission. Pour la FSU, la tenue des CHSCT n'est pas question d'habitudes à prendre mais de bonne volonté et de respect des textes de la part de l'administration.

b) Conclusions de l'inspecteur SST au sujet de l'analyse des résultats de la qualité de l'air à Bucarest

Suite aux interrogations de la FSU sur les résultats des analyses de l'air et du niveau sonore sur les installations sportives extérieures du lycée français de Bucarest, l'Inspecteur Sécurité Santé et Travail a analysé et expertisé le dossier. La qualité de l'air ne semble pas être à des taux nocifs et très différents des taux constatés dans la ville. Cependant, il est indéniable que les nuisances sonores sont réelles et leur niveau présente un problème pour les enseignants d'EPS qui y sont fréquemment exposés. Une réflexion sur des aménagements permettant de diminuer ce temps d'exposition devra être réalisé. Les syndicats de la FSU rappellent que la pose d'un mur anti bruit translucide était proposé localement entre la voie rapide et le plateau sportif, le tout doublé d'une haie végétale.

c) Nomination d'un référent déontologie : accès aux fiches pratiques et comparaison entre les fiches mises en ligne et celles déjà mises à disposition lors de la mise en place des commissions HSCT dans les établissements

La FSU a comparé les fiches affichées sur le site de l'Agence et celles qui avaient été travaillées en GT, validées en CHSCT, et mises en annexes de la circulaire instance. Sur celles mises sur le site de l'Agence, il apparaît qu'il manque les parties "*que faire face à des pratiques de harcèlement*" et "*à quelle porte frapper*". Ces deux points sont essentiels pour les personnels afin de les guider lors d'une situation de harcèlement. Les représentants de la FSU souhaitent que tout cela soit ajouté aux fiches mises en ligne.

d) Rédaction circulaire procédure de signalement auprès du référent déontologue

Lors du dernier CHSCT, il avait été annoncé qu'une circulaire serait rédigée pour expliquer les procédures à suivre par les agents et les personnels du réseau pour saisir le référent déontologue. N'ayant aucune nouvelle, les représentants de la FSU avaient souhaité aborder la question car une rubrique reprenant le contenu d'une éventuelle circulaire a été ajouté au site de l'Agence. La FSU prend donc acte de l'ajout de cette rubrique en ligne, constate qu'elle est complète et peut largement remplacer la circulaire initialement prévue, mais ne peut que regretter à nouveau que l'Agence n'ait pas consulté en amont du CHSCT les représentants du personnel sur cette question.

3- Questions diverses :

a) Situation au lycée franco-nicaraguayen

La FSU a alerté la direction de l'AEFE dès le début des troubles locaux. Elle est en accord avec les réponses régulièrement apportées mais souligne à nouveau l'importance d'un véritable dialogue avec l'ensemble des intéressés sur de tels points.

b) Situation de souffrance au travail des personnels au collège français d'Ibiza

Point demandé suite à la réception de résultats d'une enquête Conditions de Travail préoccupants. Les collègues dénonçant clairement des problèmes de gestion et des dysfonctionnements de la part de l'encadrement, qu'entend faire l'AEFE pour restaurer la confiance au sein de l'équipe et un retour à la sérénité ? Quelles mesures d'accompagnement sont envisageables pour le chef d'établissement afin d'éviter que les problèmes surgissent à nouveau ailleurs dans le réseau lors du changement de poste de celui-ci ?

réponse écrite Agence :

Les problèmes ont bien été notés et un suivi sera opéré par les services de l'AEFE. De plus, un nouveau chef d'établissement sera nommé au 1er septembre 2018. Ce sera l'occasion de repartir sur de nouvelles bases et d'œuvrer collectivement à l'amélioration du mieux vivre au travail de chacun. Enfin, l'actuel chef d'établissement intègre un nouveau réseau avec lequel nous sommes en étroite relation.

La FSU remercie particulièrement l'Agence pour sa réponse. Il relève l'intérêt et le suivi de la DRH sur la situation. Il souligne qu'il a pointé spécialement l'aide nécessaire à apporter à la chef d'établissement car il a pu la rencontrer lors d'une visite récente, mais elle se trouve dans le déni complet de ses actes.



Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail de l'Agence

Séance du 4 juillet 2018

Personnels du siège

Au nom de toutes les organisations syndicales, le secrétaire du Comité demande à l'Agence que les instances de type Comité Technique ou Conseil d'Administration ne se tiennent pas le lundi. En effet, cela oblige les représentants du personnel tout comme les agents de centrale à travailler le dimanche pour préparer ces instances ou à voyager très en amont. Le directeur explique que le calendrier de fin d'année était très contraint mais qu'ils tâcheront d'être vigilants à l'avenir.

1- Approbation du CR de la séance du 13 mars 2018

Approuvé à l'unanimité. La FSU souligne à nouveau la très grande qualité de ce CR et sa fidélité de rendu des débats.

2- Paris/Nantes: mise en place du registre santé et sécurité au travail dématérialisé

La FSU tient à rappeler le constat qui avait été fait initialement : le registre papier n'était que très peu utilisé, il n'était pas à jour, peu fonctionnel etc. Il avait été donc convenu d'explorer la piste d'une dématérialisation du registre afin de permettre à tous les agents de centrale de le remplir depuis leur poste de travail. Parallèlement à cela, un travail de communication à destination des agents devait avoir lieu pour sensibiliser les personnels à ces problématiques et usages. Malgré un premier groupe de travail, les représentants de la FSU, tout en notant que le registre dématérialisé sera un bon outil pour les personnels, estiment toutefois que trop de questions demeurent en suspens et que leur demande de tenue refusée d'un deuxième GT aurait permis d'avancer plus en profondeur sur cette mise en place.

La FSU repose les questions auxquelles des réponses satisfaisantes n'ont pas été apportées : quid de la saisie du registre par les personnels du siège ou du public ne disposant pas d'une adresse diplomatique, et qui se chargera de saisir ces demandes sur le registre numérique, et à quelle fréquence ? Quid de la communication aux membres du CHSCT, ce que devrait permettre la dématérialisation ? Pourquoi les signalements d'un danger grave et imminent ne pourraient-ils pas être saisis en ligne comme pour les autres demandes et automatiquement converties en fichier PDF non modifiable ?

Selon l'Agence, les assistants de prévention seront chargés de la saisie des demandes papier après avoir été prévenus par les agents d'accueil. Le secrétaire du CHSCT sera automatiquement averti d'un dépôt d'une demande / ou d'une réponse par les assistants de prévention. Celui-ci en informera les autres membres du CHSCT.

Pour l'information des personnels, les assistants de prévention proposent indifféremment une note de service ou un courriel à l'ensemble des agents.

Les syndicats de la FSU (qui ne sont pas de cet avis et sont rejoints par les autres OS) conditionnent leur vote en faveur de la mise en place rapide de ce registre dématérialisé à la production et à la communication en amont d'une vraie note de cadrage à destination des personnels. En effet, la mise en place de ce registre ne doit pas se faire dans la précipitation et doit obligatoirement s'accompagner d'une note de service signée par le directeur expliquant l'importance du CHSCT et de ce registre ainsi qu'une notice explicative complète. Le directeur n'y voit aucune objection. Le secrétaire général précise que la voie de la note sera choisie et qu'un bilan sera fait dans un an pour voir s'il faut ajuster le dispositif. Il ajoute que ces informations seront présentes dans le livret d'accueil fourni aux nouveaux agents de centrale.

AVIS : **7 POUR**, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

3- Paris/Nantes: présentation des travaux d'aménagement des locaux

Nantes : Le DRH explique et présente les projets de travaux. Divers déménagements de services et décroissements sont prévus au 4eme et 5eme étage.

Paris : Au rez de jardin, outre l'agrandissement et aménagement du bureau des chefs de projets, l'essentiel porte sur la sécurisation, demandée par les représentants lors du CHSCT antérieur suite à la visite du 9 novembre 2017, de l'espace des systèmes d'information.

Le secrétaire rappelle que les représentants du personnels ici présents siègent pour traiter notamment des questions de conditions de travail. Il est donc impossible avec les documents fournis de donner un avis pour ces travaux (manque de côtes sur les plans, absence de la position des fenêtres, absences de présentation de la disposition du mobilier dans les bureaux etc.). Le CHSCT est une instance qui ne peut fonctionner dans ces conditions et une communication en amont aurait pu avoir lieu, voire une visite des locaux. Le début des travaux est programmé pour dans moins d'une semaine et sans consultation pointée par la FSU des services immobiliers. La présentation en CHSCT semble être une formalité pour la direction et non une étape essentielle pour traiter des conditions de travail des agents.

Une visite des locaux est demandée a minima par la FSU à l'issue des travaux.

AVIS : 0 POUR, 0 CONTRE, **7 ABSTENTIONS**

4- Suivi de CHSCT :

Paris : mesures prises suite à la visite des unités de travail du 9 novembre 2017

La FSU remercie les assistants de prévention pour le suivi des aménagements.

- portes coupe feu : la FSU s'étonne du délais de réaction de l'Agence et du propriétaire des bâtiments dans ce domaine. Il en va de la sécurité de tous et toutes en cas d'incendie. La FSU rappelle qu'une demande avait été faite avant le CHSCT du 13 mars (cf PV) aux propriétaires. A ce CHSCT, on nous annonce une réunion pour fin septembre, soit presque 1 an après notre premier signalement ! D'ici là, les représentants des syndicats de la FSU demandent à ce que des mesures soient prises urgemment, à savoir l'interdiction formelle du blocage de ces portes en

position ouverte malgré la contrainte que cela entraîne pour les agents vu le poids des portes. Opinion partagée par le directeur. Le SG indique qu'il débloque régulièrement ces portes en faisant retirer les cales qui ré apparaissent tout aussi régulièrement. Un rappel sera donc fait à tous les agents de centrale à ce sujet.

- rehausse au dessus des grilles de ventilation : du fait de la nécessité pour les agents d'accéder au réglage du chauffage sous les grilles, la solution d'installer des rehausses n'est pas retenue (cela empêcherait aussi l'ouverture des fenêtres). La FSU prend bonne note de ces conclusions mais demande quelles solutions sont proposées par la direction pour faire face au problème de stockage des dossiers par les agents. Le SG indique que la direction va se pencher sur la question tout en incitant les agents à stocker leurs dossiers sous forme numérique.
- problèmes de climatisation : le changement des groupes sur le toit a permis une amélioration mais les travaux se poursuivent.
- propreté des locaux (problème de poussière notamment) : la FSU demande à ce que le résultat de l'enquête lui soit transmis pour information.
- décalage des lumières dans le bureau du SEAC : les travaux seront réalisés durant l'été.
- service juridique : une lampe à LED avec variateur sera proposée à l'agent au 1er septembre, ainsi qu'un changement d'écran et de fauteuil.
- service communication : la réparation des plafonds a pris du retard suite à l'intervention sur le système de chauffage. Les travaux auront lieu durant l'été.
- ainsi que déjà dit antérieurement, la sécurisation des systèmes d'information sera effectuée durant l'été avec la pose de deux portes avec accès sécurisé. Mais pas de réponse ferme sur les autres points pour les SSI : demande d'une étude sur la qualité de l'air, demandes de solutions personnalisées pour l'éclairage, formation et sensibilisation aux gestes et postures de travail adaptées, réaménagement / rééquipement des postes de travail ...

5- Consultation des registres santé et sécurité et des DUERP des sites nantais et parisien

Aucune nouvelle notification sur le registre nantais. Un seul signalement dans le registre parisien pour un problème de climatisation désormais réglé.